

Matelot :

- 35 heures de travail par semaine, le matelot est rémunéré au grade de Technicien territorial, grade de catégorie B de la Fonction Publique Territoriale sur un indice brut de 563 pour un indice majoré de 477 ce qui correspond à un salaire brut de 2 235,23 € et donc à un net estimé à 1 806,10 €.
- possibilité de récupérer les heures supplémentaires mais également de bénéficier d'un paiement des heures de dimanche travaillées.
- logement à titre gracieux pour raison de service.

Contacteur M Pierre JAMES – Courriel : pjames@wanadoo.fr